

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 31 août 2020, à 17 h 15.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2020

2020-294

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2020 tel que présenté.

2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 488 100 \$ pour des divers travaux concernant l'approvisionnement en eau potable

2020-295

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Mme Sylvie Boulet qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 3 488 100 \$ pour des divers travaux concernant l'approvisionnement en eau potable.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement qui a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 131 000 \$ pour l'acquisition d'un mini chargeur articulé avec équipements

2020-296

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Jessy Croteau qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 131 000 \$ pour l'acquisition d'un mini chargeur articulé avec équipements.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement qui a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 672 000 \$ pour la reconstruction du barrage au Lac Morigeau

2020-297

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. Bernard Boulet qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 672 000 \$ pour la reconstruction du barrage au Lac Morigeau.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

6 Levée de la séance

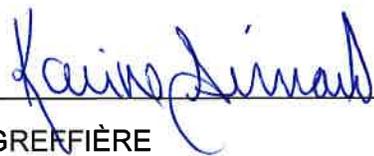
2020-298

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 31 août 2020, à 17 h 25.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020.



MAIRE